

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS

Le développement économique est un axe important du projet de territoire de Saint-Lô Agglo à la fois pour attirer de nouveaux actifs mais également pour assurer un équilibre territorial en favorisant le maintien et le développement des commerces et de l'artisanat sur l'ensemble du territoire.

LE NOUVEAU DISPOSITIF ACDCA, UNE AIDE FINANCIÈRE POUR DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ COMMERCÉANTE ET ARTISANALE EN CŒUR DE BOURG ET CŒUR DE VILLE !

Le premier dispositif ACDCA (Action Collective pour la Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat) a permis sur la période 2020-2022 d'accompagner 114 entreprises du territoire dans leur modernisation pour un montant global d'aides accordées de 540 875 €.

Saint-Lô Agglo, en partenariat avec la Région Normandie, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie et la Chambre de Métiers et d'Artisanat lance **un nouveau dispositif ACDCA sur la période 2023-2025**.

L'enveloppe disponible est de 500 000 € sur les 3 ans :

- 400 000 € financés la Région Normandie
- 100 000 € financés par Saint-Lô Agglo

Une action en partenariat avec :



Un objectif inchangé : favoriser la pérennité des artisans et des commerçants par l'adaptation de leurs outils de travail

Les critères

- ✓ **Un commerce** implanté sur le territoire de l'Agglo
- ✓ **Une entreprise** inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- ✓ Être à jour des obligations sociales et fiscales

✓ **Une clientèle principale de particuliers**

Ce qui change

- Un commerce **situé en centre-bourg commerçant ou centre-ville**
- Une activité disposant d'**une vitrine**
- **Un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 € HT**
- **Être en activité depuis plus de 3 ans**

Les dépenses éligibles :

- ✓ Rénovation des **vitrines**
- ✓ **Modernisation des locaux**
- ✓ **Modernisation des équipements professionnels**
- ✓ Investissements pour la **réduction des consommations énergétiques**
- ✓ Équipements pour assurer **la sécurité et l'accessibilité**
- ✓ **Ateliers « Transmission d'entreprise »** de la CCI Ouest Normandie et de la CMA

Les dépenses éligibles doivent être **au minimum de 5 000 € HT**.

Le montant de l'aide

20% des dépenses d'investissement avec un plafond d'aide de 7 500 € (soit un montant possible de dépenses de 37 500 € HT)

30% pour les ateliers de formation « Transmission d'entreprise » des chambres consulaires dans la limite de 135 €.

Un accès au dispositif facilité

La CCI Ouest Normandie et la CMA proposent une aide au montage de dossier qu'elle finance à 50%. Saint-Lô Agglo prend en charge les 50% restants pour les dossiers recevables.

IMPORTANT !

Pour solliciter l'aide financière ACDCA, il ne faut pas avoir commencé les travaux.

Il est important de prendre contact avec les chambres consulaires avant d'engager les investissements.

Contacts

Chambre de Métiers et d'Artisanat : David Rouxel – 02 33 76 62 62 –
drouxel@artisanat50.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie : Mathieu Thiébot – 02 33 77 86 82
– mathieu.thiebot@normandie.cci.fr

Saint-Lô Agglo : Lucie Poussier – 02 14 16 30 55 – lucie.poussier@saint-lo-agglo.fr

LE COMPTOIR DES PROS, INFORMER ET ORIENTER LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS !

Le Comptoir des pros, c'est un guichet unique mis en place par Saint-Lô Agglo **pour informer et orienter** les artisans et les commerçants avec :

- **un numéro unique** – 06 65 04 69 53
- **des matinées de permanence sur différentes communes** du territoire.

Pour quels sujets contacter le comptoir des pros ?

- **la création, la reprise et la transmission d'entreprise**
- **les réglementations** en vigueur : déclaration d'enseigne, permis de construire,...)
- le développement et l'adaptation des **outils numériques et digitaux**
- **la performance énergétique** des locaux et des outils
- **l'accessibilité** des commerces
- **la gestion des déchets**
- **les aides financières** mobilisables
- **les producteurs locaux**

Les prochaines permanences

Toutes les permanences ont lieu en matinée de 9h à 11h dans les mairies.

Vendredi 23 juin – Saint-Clair-sur-l'Elle

Mercredi 5 juillet – Tessy-Bocage

Mercredi 6 septembre – Marigny-le-Lozon

Mercredi 20 septembre - Cerisy-la-Forêt

Mercredi 4 octobre – Torigny-les-Villes

Mercredi 18 octobre – Saint-Jean-de-Daye

Lundi 6 novembre – Canisy

Vendredi 10 novembre – Saint-Jean-d'Elle

Mercredi 15 novembre – Tessy-Bocage

Mercredi 6 décembre – Saint-Clair-sur-l'Elle

Et au Pôle Agglo21 – Saint-Lô :

Jeudi 6 juillet

Mercredi 13 septembre

Mercredi 11 octobre

Mercredi 8 novembre

Mercredi 13 décembre

ACTIF, UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE !

L'Écologie Industrielle Territoriale (EIT), qu'est-ce que c'est ?

L'écologie industrielle territoriale s'inscrit dans la démarche de « réduire, réutiliser et recycler » en se tournant vers les acteurs économiques. L'objectif est de favoriser la mise en **mise en commun volontaire par les acteurs économiques de ressources** (partage d'infrastructure, équipements, services, matières...) afin de les économiser ou d'en améliorer la productivité.

L'objectif est de transformer les systèmes de production et de consommation des acteurs économiques en proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes pour favoriser la mutualisation, le réemploi et la valorisation de « déchets » d'une entreprise en matières premières pour une autre.

La plateforme « ACTIF »

La plateforme « ACTIF » est la **plateforme de l'économie circulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie**. C'est un outil **gratuit ouvert à tous les acteurs économiques (entreprises, associations, collectivités, écoles...)**.

Elle permet de **mettre en ligne des biens, du matériel, des services, des locaux pour développer la mutualisation inter-acteurs mais également des matières afin de développer le réemploi et la valorisation des matériaux**.

Comment l'utiliser ?

Il suffit de créer un compte sur <https://portail.actif-cci.fr/login/>. Les entreprises peuvent ensuite :

- visionner les offres qui sont anonymées
- proposer une offre
- être mises en relation.

Le rôle de l'Agglo

Saint-Lô Agglo fait la promotion de l'outil pour favoriser le développement de l'écologie industrielle territoriale sur son territoire et **accompagne les entreprises à la création de compte et à la publication d'annonces**

L'Agglo a acheté l'accès aux coordonnées des acteurs qui publient des offres afin d'identifier des flux et de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande sur son territoire.

Contact Agglo : Lucie Poussier – 06 65 04 69 53 – lucie.poussier@saint-lo-agglo.fr

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   

